

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2006

8X06

### SERVITUDE DE TREFONDS Propriété GORLIER

Lors de la création de la ZAC des Bouroumettes un ouvrage de récupération des eaux de pluie de la propriété de Madame GRAS Andrée a été créé afin de récupérer celles-ci sur le réseau existant des Bouroumettes.

Pour ce faire, une buse de diamètre 300 passe en servitude sur le terrain cadastré section AR n°741 de Madame et Monsieur GORLIER 10 Boulevard des Mouettes.

Lors des fortes pluies des années précédentes, il s'est avéré que ce réseau devait être renforcé.

Avec l'accord des propriétaires de la parcelle cadastrée Section AR n°741, les services de la commune ont décidé de changer la buse existante et de la remplacer par une de diamètre 500.

L'accord du propriétaire qui accepte un élargissement de la servitude, à titre gratuit, a été passé sous les conditions suivantes :

- Remise en état du terrain avant travaux
- Réfection de l'arrosage intégré existant

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- DONNE son accord sur le renforcement du réseau.
- ACCEPTE les conditions du propriétaire de la parcelle cadastrée Section AR n° 741, remise en état du terrain et réfection de l'arrosage automatique.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette servitude.
- DIT que la Commune sera représentée par l'Office Notarial des Pennes Mirabeau
- SE PRONONCE comme suit:  
POUR :33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1° février 2006  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER